

REUNION DU RESEAU DES PROGRAMMES DE FORMATION EN GESTION DE LA POLITIQUE ECONOMIQUE

**(EPMAN)
ABIDJAN 14 JUIN 2007**

Le jeudi 14 juin 2007, s'est tenue à la salle polyvalente du GPE sis à Cocody (Abidjan – Côte d'Ivoire), la réunion du Réseau des Programmes GPE-Afrique (EPMAN).

Outre les quatre Programmes fonctionnant actuellement, on a noté la présence à cette réunion d'un représentant de l'AERC, de deux représentants du PSMTP/GIMPA, du Directeur par intérim du NPTCIE, du représentant de l'Université EDUARDO MONDLANE de Maputo (Mozambique), université devant accueillir le volet lusophone du Programme GPE-Afrique.

Placée sous la présidence du professeur TEA GOKOU Célestin, Président en exercice du réseau, représenté pour la circonstance par le professeur MAMA OUATTARA, Directeur du CIRES et Président du Comité de Gestion du Programme GPE-Abidjan, cette réunion a porté sur la conditionnalité de recouvrement des coûts à hauteur de 40 à 50%, incluse dans la lettre de notification du nouvel Accord de don pour le financement des Programmes GPE.

Le présent rapport fait la synthèse des débats qui ont eu lieu autour de cette conditionnalité ainsi que des résolutions adoptées à l'issue de la réunion.

I - SYNTHÈSE DES DÉBATS

Avant les discussions proprement dites, l'honneur est revenu au Professeur MAMA OUATTARA, représentant le Président du Réseau de remercier tous les participants pour leur présence à cet atelier, puis de souhaiter la bienvenue en Côte d'Ivoire aux participants non nationaux.

Prenant la parole à la suite du Professeur MAMA OUATTARA, le Directeur du Programme GPE-Abidjan, le Docteur SECA Assaba Paul, dans le souci d'éviter tout malentendu susceptible de porter préjudice à l'adoption de résolutions unanimement acceptées, a invité chacun des participants à livrer à l'assistance, sa compréhension de la conditionnalité. Pour ce faire, les participants ont souhaité être instruits de l'expérience de l'AERC.

II - L'EXPERIENCE DE L'AERC

Invitée à prendre la parole, la représentante de l'AERC a informé les participants des dispositions suivantes prises désormais par sa structure dans le cadre de la formation des étudiants :

1. La prise en charge par les étudiants des frais de taxi, de visa ainsi que des autres frais liés à leur arrivée au JFE, en dehors du billet d'avion.
2. La prise en charge du billet d'avion et des frais de séjour au JFE, par les institutions finançant les étudiants.
3. La réduction de la bourse des étudiants de 70 USD à 25 USD par semaine au JFE

4. Le non versement d'honoraires aux enseignants de l'Université pour leurs interventions au JFE du fait de l'appropriation du Programme par les Universités.
5. Négociations entre les Facultés d'Economie et l'Administration de l'Université d'accueil en vue d'une réduction des frais d'inscription des étudiants étrangers ; les économies réalisées devant servir au financement d'étudiants supplémentaires.

Au regard de l'expérience de l'AERC telle que exposée ci-dessus, les participants ont été unanimes à reconnaître que la conditionnalité exigée par l'ACBF équivaut à une politique de partage de coûts.

III – PRINCIPALES RESOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS

A partir de la conclusion précédente sur la conditionnalité, les participants ont élaboré les propositions suivantes concernant la contribution des auditeurs et de leurs employeurs et celle des institutions d'accueil (universités et Programmes GPE). Comme relevé plus haut, ce partage de coût se fera entre les auditeurs, les Institutions d'accueil et les bailleurs de fonds.

Les différentes propositions pour l'élaboration de cette politique de partage de coûts sont décrites ci-dessous :

3.1- Contribution des auditeurs et de leurs employeurs

Conscients du fait que la formation profite en premier lieu à leurs bénéficiaires, à savoir les auditeurs, les participants ont suggéré que ces derniers puissent supporter une partie des charges liées à leur formation. Dans ce cadre, les résolutions suivantes ont été adoptées :

1. Les employeurs continueront de payer les salaires de leurs employés en formation au Programme GPE ;
2. Les étudiants paieront les frais de visa ;
3. Les étudiants financeront eux-mêmes les frais liés à l'élaboration et à l'impression des dossiers de recherche ;
4. Les étudiants supporteront les frais de documentation et de fourniture ;
5. Les étudiants paieront leurs frais d'enregistrement (ex : inscription au Programme, frais d'examen et inscription à la bibliothèque) ;
6. La réduction de la bourse mensuelle des étudiants ;
7. Les excès de bagage payés à 100 USD maximum ;
8. Le recrutement limité à la sous région ;
9. L'assurance maladie à supprimer ou à réduire pour les étudiants locaux.

3.2- Au niveau des Institutions d'accueil

Sur ce point, les résolutions prises sont les suivantes :

1. Les Universités continueront de supporter les factures d'eau et d'électricité des Programmes ;
2. Elles continueront de mettre à la disposition des Programmes, les bureaux pour l'administration et les salles de cours ;
3. Les Universités continueront de reverser aux programmes les remises effectuées sur les frais d'inscription des auditeurs ;
(les participants ont suggéré que chaque Programme GPE puisse évaluer le coût total des ces contributions)
4. Les Programmes GPE mettront en place des séminaires de formation de courte durée pour générer des fonds.

3.3- Au niveau des Institutions d'accueil

Les Programmes GPE exploreront les possibilités de diversification des bailleurs de fonds.

Fait à Abidjan, le jeudi 14 juin 2007

Le Président de l'Université de Cocody
Président du Réseau EPMAN

Prof. TEA GOKOU Célestin

**PROGRAMME DE L'ATELIER DU RESEAU DES PROGRAMMES GPE
SUR LA POLITIQUE DE RECOUVREMENT DES COUTS
DE LA PHASE III DES PROGRAMMES GPE**

Jour 1 : 13 juin 2007

Arrivée des participants

Jour 2 : 14 juin 2007

8h 30	Installation des participants
9h	Ouverture de l'atelier <ul style="list-style-type: none">• Allocution de bienvenue du Président de l'Université de Cocody• Allocution des bailleurs de fonds (ACBF)• Présentation de l'atelier
9h 15	Pause
9h30	Présentation du contenu de la conditionnalité (ACBF) et échanges
10h30	Pause café
10h45	Présentations de politiques alternatives de recouvrement des coûts (ACBF) et échanges
13h	Pause déjeuner
15h	Elaboration de politiques et de plans d'action Makerere/ Accra/ Yaoundé /Abidjan
16h30	Pause café
17h	Lecture des résolutions de l'atelier
17h15	Clôture de l'atelier

Jour 3 : 15 juin 2007

Départ des participants